



**Collège Henri Dheurle**  
**9 rue Pierre de Coubertin**  
**33260 LA TESTE DE BUCH**  
Tél : 05 57 52 55 20

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE N° 3       ORDINAIRE       EXTRAORDINAIRE**

**Mardi 3 janvier 2023 à 17 h 15,**  
**Salle des conseils**

**Quorum : 15**

**Nombre de membres présents :**

**Présidente : Mme SÉRÉ, Principale**

**Secrétaire de séance : Laure Verdel, représentante des personnels administratifs et techniques**

La Principale

à

Mesdames, Messieurs les membres  
du conseil d'administration



**Collège Henri Dheurle**

9 rue Pierre de Coubertin  
33260 La Teste de Buch

Téléphone : 05.57.52.55.20

Mèl :

ce.[0330129L@ac-bordeaux.fr](mailto:0330129L@ac-bordeaux.fr)

**Objet : Conseil d'administration N°3 - Convocation**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira en séance  
extraordinaire le :

La Principale

**Mardi 3 janvier 2023  
à 17 h 15,  
en salle des conseils**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous  
y faire représenter par un suppléant.

**Ordre du jour :**

**1/ Affaires relatives au fonctionnement de l'établissement**

- ↳ Autorisation convention d'occupation précaire d'un logement de  
fonction
- ↳ Point de situation sur les travaux du self

**2/ Affaires relatives aux l'actions éducatives**

- ↳ Prévisions des effectifs rentrée 2023

**3/ Questions diverses**

A déposer par voie numérique exclusivement à l'adresse [ce.0330129L@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330129L@ac-bordeaux.fr) au plus tard le **mardi 3 janvier 2023, à 12h00**.

*Si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **mercredi 4 janvier 2023 à 12h30** et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.*

Cordialement

Isabelle SÉRÉ,  
Principale





Collège Henri Dheurle  
9 rue Pierre de Coubertin  
33260 La Teste de Buch  
Tél : 05 57 52 55 20

Année scolaire 2022-2023

Conseil d'administration n°3 du 3 janvier 2023  
Liste émargement

QUORUM : 15

TITULAIRES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
Mme Isabelle SERE			
Mme Marie BERNADET			
Mme Mélanie DE DIEGO			
M. Francis THIBAUT			
Mme Geneviève SECQUES			
M. Patrick DAVET	Excusé		
Mme May ANTOUN			
M. Boris DUCHEZEAU			
Mme Isabelle DEVARIEUX			
Mme Christelle CARO		M. David DELIGEY	
Mme Sophie HIRIGOYENBERRY		M. Geoffroy RAT	
Mme Carole GROZ-DUPUCH		M. Christophe BARET	
Mme Cynthia FOURCADE	Excusée	Mme Valérie PIERRE	
M. Bruno PASTOUREAU		Mme Sonia BARRIERE	
Mme Christelle SOURGET		Mme Cécile MADIOR	
Mme Anne TRAN VAN NGOC		Mme Gaëlle MORET	Excusée
M. Sébastien MANIER	Excusée	Mme Christine LESPESSAILLES	
Mme Fadoua CHOUIT	excusée	M. Fabrice BOULLE	
Mme Laure VERDEL		Mme Fatima AZEVEDO	
Mme Stéphanie ROUFFARTE		Mme Nelly PRATS	
Mme Marion LONGUEPEE		M. Bruno VERGNES	
M. Olivier CHATELET		Mme Nabila BELYHAZI BELGHAZI	
Mme Lydie LAMARRE			
M. J-Pierre GALLAND			
Mme Juliette GOMEZ			
M. Nicolas BOUYROUX			
M. Mathias Launay		Mlle Emma DEDIEU	
Mlle Margaux LOUBERE		M. Julien THIBAUT	
Mlle Lise MURET		Mlle Joséphine SIMON	

Mme La principale remercie les membres du CA pour leur déplacement afin de pouvoir délibérer du principal objet de la séance, à savoir la convention d'occupation d'un logement de fonction dévolu à l'adjoint gestionnaire et libéré mi-décembre. L'objectif est de le louer à un agent du conseil régional qui vient d'obtenir un poste au lycée Condorcet qui est sans logement actuel.

## **1/ AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

### ***(vote)* 1.1 – Autorisation convention d'occupation précaire d'un logement de fonction (annexe 1)**

Mme la principale expose l'intention de l'établissement de proposer à la location le logement de fonction libéré mi-décembre par M. JOUX, adjoint gestionnaire placé en position de congé longue durée. Elle souhaiterait louer ce logement jusqu'à fin juillet 2023 au maximum (7 mois), sachant que la location ne peut être faite qu'au profit d'un agent de l'éducation nationale ou employé par la collectivité territoriale (conseil départemental ou régional). Cette location apporterait des ressources et des moyens financiers à l'établissement.

Un agent employé par le conseil régional serait intéressé. Le montant du loyer mensuel est fixé à 596,96 €, montant maximal déterminé par le conseil départemental pouvant être appliqué. La famille pourra rentrer dans le logement en utilisant uniquement l'entrée extérieure à l'établissement. Le contrat de location est établi par le CD33 sous forme d'une convention d'occupation précaire.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 15</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 15</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

### ***(info)* 1.2 – Point situation sur les travaux du self**

Mme la principale explique que les travaux débiteront aux vacances de février. Un toit parapluie sera installé. Les travaux s'étaleront sur 4 à 8 semaines. 3 préaux provisoires sont d'ores et déjà installés et seront conservés durant les travaux pour palier à l'absence du hall d'accueil durant les temps de pose.

Par mesure préventive, des opérations de renforcement sont également programmées sur la partie administrative durant l'été. Le coût des réparations s'élève à 260 000 € (bâtiment self) auxquels s'ajoutent 90 000 € du toit en réparation préventive.

La principale informe également les membres de la construction de nouvelles toilettes dans la cour du collège pour un budget de 600 000 €. Les esquisses seront présentées par le cabinet d'architecte durant le mois de février. Il a été demandé un bâtiment le plus autonome possible (récupération des eaux de pluie + eau des laves mains, électricité solaire)

## **2/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTIONS EDUCATIVES :**

### ***(info)* 2.1 – Prévisions des effectifs rentrée 2023**

Mme la principale fait l'annonce des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023. Comme annoncé en conseil pédagogique et lors du CA précédent, la version finale des prévisions d'effectifs de la DSDEN est la suivante :

- 6 classes de 6<sup>ème</sup> (167 élèves contre 182 cette année), soit la suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup>
- 7 classes de 5<sup>ème</sup> (182 élèves contre 188 cette année)
- 7 classes de 4<sup>ème</sup> (186 élèves contre 199 cette année)
- 7 classes de 3<sup>ème</sup> (196 élèves)

En fonction des affectations de rentrée et des effectifs, la DSDEN pourra retirer une division supplémentaire sur le niveau 5<sup>ème</sup> à partir de 180 élèves. La principale indique qu'elle procède à deux simulations.

Un enseignant indique que cette déperdition est en faveur d'Arcachon, EPLE considéré à taille humaine. Pour autant les résultats aux examens sont inférieurs à ceux de la Teste.

La baisse des effectifs de CM2 et des arrivées sur le Bassin est une explication supplémentaire.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 17h39. Mme la Principale remercie tous les membres pour leur participation.